

NB : ce qui suit va un peu plus loin que les exigences du programme. L'élève doit en comparer le plan, les arguments et les exemples avec ceux du manuel ou d'autres profs pour faire ses propres choix. Ce fichier ne remplace pas le cours, il le complète ; participer en classe et prendre des notes restent essentiels.

## 5. Les échelles de gouvernement

### A. Gouverner la France depuis 1946

→ <http://librecours.eu.free.fr/spip/spip.php?article129>

### B. Gouvernance européenne depuis 1992

#### B.1. Une Europe en marche

- a. Le traité sur l'Union européenne
- b. Les principales institutions
- c. S'adapter aux élargissements

#### B.2. Une Europe en difficulté

- a. Une crise de gouvernance ?
- b. La crise de la dette dans l'eurozone
- b. La quête d'une bonne gouvernance

### C. Gouvernance économique mondiale depuis 1975

→ <http://librecours.eu.free.fr/spip/spip.php?article129>

Thème 3. Les échelles de gouvernement dans le monde – 11 à 12 heures

Questions	Mise en œuvre
L'échelle de l'État-nation	Gouverner la France depuis 1946 : État, gouvernement, administration et opinion publique.
L'échelle continentale	Une gouvernance européenne depuis le traité de Maastricht.
L'échelle mondiale	Une gouvernance économique mondiale depuis le sommet du G6 de 1975.

Programme de l'enseignement d'histoire-géographie du cycle terminal de la série scientifique, annexe de l'arrêté du 7 janvier 2013, publié au *JORF* du 23 janvier 2013 et au *BOÉ*N n° 8 du 21 février 2013.

→ [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=66879](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=66879)

## B. Gouvernance européenne depuis 1992

La mise en œuvre de la question sur l'échelle continentale est donnée sous la forme « une gouvernance européenne depuis le traité de Maastricht ».

Temps théoriquement disponible : 4 à 5 heures.

### Orientation pour le baccalauréat

Le sujet de composition suivant est envisageable :  
la gouvernance européenne depuis le traité de Maastricht.

L'analyse d'un ou deux documents (textes, images, cartes...) peut être demandée à l'examen.

Inspection générale de l'Éducation nationale, « Thème 3 – Les échelles de gouvernement dans le monde », *Ressources pour la classe terminale de la série S (rentrée scolaire 2014-2015)*, mars 2014.

→ [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/lycee/12/7/03\\_RESS\\_LYC\\_HIST\\_TermS\\_th3\\_309127.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/lycee/12/7/03_RESS_LYC_HIST_TermS_th3_309127.pdf)

La « gouvernance », c'est-à-dire la manière de gouverner, sous-entend la recherche d'une bonne façon de gouverner, intégrant les différents acteurs. Utilisée et définie par la Commission européenne en 2001 dans son *Livre blanc*, elle est la traduction des mots anglais *governance*<sup>1</sup> et *governability* : la presse et l'enseignement utilisent la notion que depuis peu<sup>2</sup>.

La notion de « gouvernance » désigne les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs au niveau européen, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence.

Commission européenne, *Gouvernance européenne – un livre blanc*, 25 juillet 2001, note de la p. 5.

→ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52001DC0428&qid=1422028681211>

La notion d'« Europe » ici désigne l'Union européenne, l'association de 28 États se trouvant plus ou moins en Europe<sup>3</sup>.

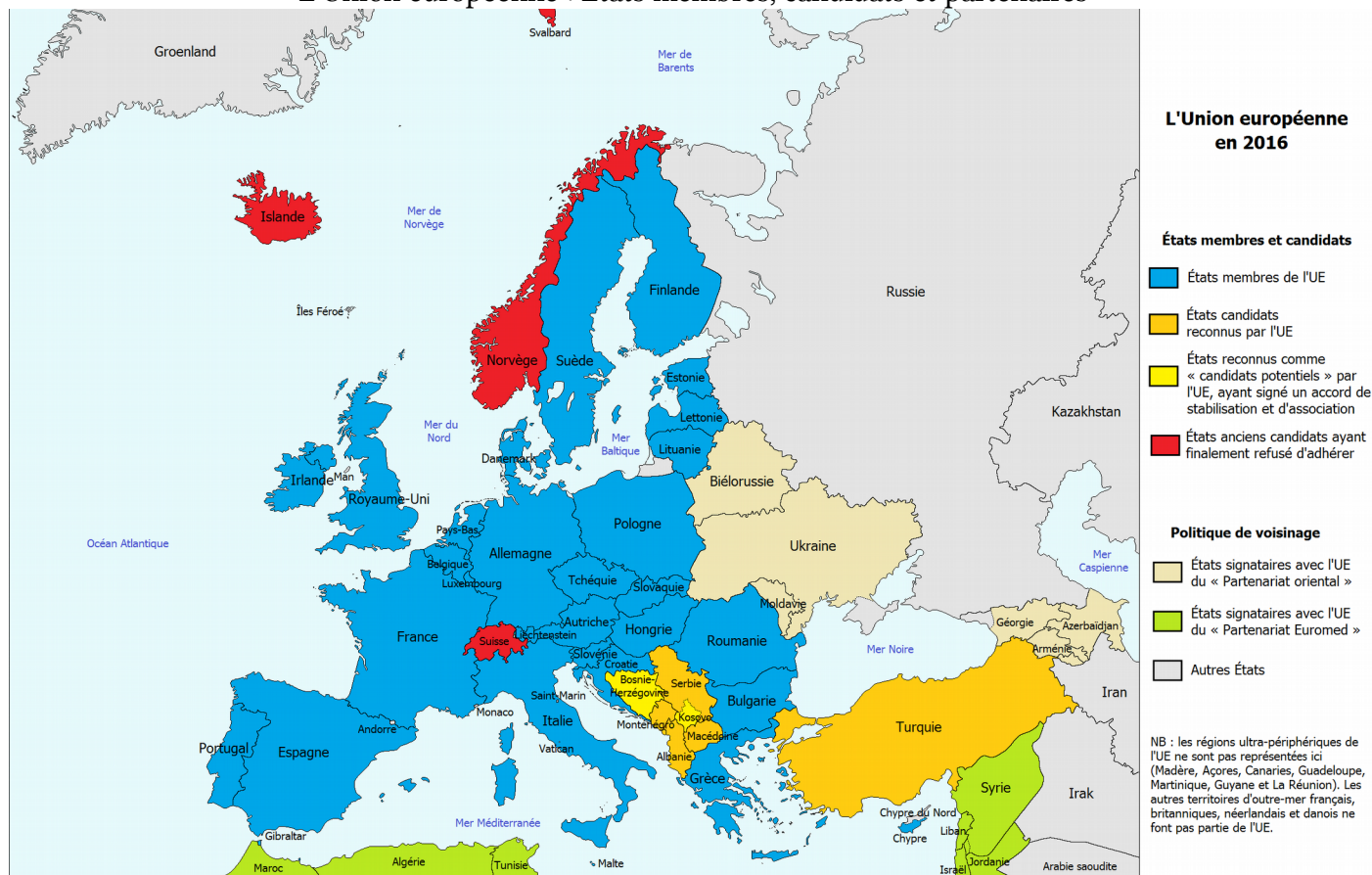
Plusieurs institutions européennes existent en-dehors de l'Union : notamment le Conseil de l'Europe (47 membres)<sup>4</sup> comprenant la Cour européenne des droits de l'homme, l'Association européenne de libre-échange (quatre membres)<sup>5</sup>, l'espace économique européen (31 membres)<sup>6</sup> et l'Union économique eurasiatique (cinq membres)<sup>7</sup>.



Le drapeau européen, adopté le 8 décembre 1955 par le Conseil de l'Europe<sup>8</sup>, puis en 1986 par les communautés européennes.

- 1 Par exemple James N. Rosenau et Ernst-Otto Czempiel, *Governance without Government: order and change in world politics*, Cambridge et New York, Cambridge University Press, 1992.
- 2 Delphine Seguin, « Le concept de gouvernance au sein de l'Union européenne selon une étude réalisée sur un corpus de presse écrite française », *Texte et corpus*, n° 3, août 2008, Actes des Journées de la linguistique de Corpus 2007, p. 81-89. → [http://web.univ-ubs.fr/corpus/jlc5/ACTES/ACTES\\_JLC07\\_seguin.pdf](http://web.univ-ubs.fr/corpus/jlc5/ACTES/ACTES_JLC07_seguin.pdf)
- 3 L'Europe n'est pas un continent, mais une partie de l'Eurasie. L'UE comprend des territoires ne se trouvant pas en Europe : au Maghreb (Melilla et Ceuta), au Proche-Orient (Chypre), dans l'Atlantique (Madère, Canaries et Açores), dans les Antilles (Guadeloupe et Martinique), en Amazonie (la Guyane) et dans l'océan Indien (Mayotte et La Réunion).
- 4 Y compris la Russie et la Turquie, mais sans la Biélorussie. Fondé en 1949, il siège à Strasbourg. → <http://www.coe.int/fr/>
- 5 L'AELE est fondée en 1960 et siège à Genève. Membres : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- 6 L'EEE est créé en 1994, regroupant les membres de l'UE et de l'AELE (sauf la Suisse).
- 7 L'UEE est née le 1<sup>er</sup> janvier 2015, siège à Moscou et remplace la Communauté économique eurasiatique (CEE, alias Eurasec).
- 8 Le drapeau est une référence biblique (*Apocalypse*, XII, 1), d'autant que le 8 décembre est la fête de l'Immaculée Conception.

## L'Union européenne : États membres, candidats et partenaires



→ <http://librecours.eu.free.fr/spip/spip.php?article67>

1992 est l'année de la signature du traité de Maastricht, le 7 février 1992, qui fonde l'Union européenne à la place de la Communauté économique européenne. Il s'agit d'une des principales étapes de la construction européenne.

### Problématique générale du thème

En quoi consiste la gouvernance européenne ?

Les ambitions du traité de Maastricht ont-elles été accomplies ?

Les difficultés actuelles de l'Union européenne prouvent-elles que cette gouvernance européenne fonctionne mal ?

Inspection générale de l'Éducation nationale, « Thème 3 – Les échelles de gouvernement dans le monde », *Ressources pour la classe terminale de la série S (rentrée scolaire 2014-2015)*, mars 2014.

→ [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/lycee/12/7/03\\_RESS\\_LYC\\_HIST\\_TermS\\_th3\\_309127.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/lycee/12/7/03_RESS_LYC_HIST_TermS_th3_309127.pdf)

Pour étudier l'évolution de la gouvernance européenne depuis Maastricht, un plan chronologique peut être pertinent, avec une division en deux parties, la césure placée en 2004 :

- fonctionnement (traités et institutions) ;
- limites (divisions internes et crises).

Ou pour être plus positif :

- élargissement des compétences et de l'Union ;
- répondre aux nouveaux défis de l'Union.

## B.1. Une Europe en marche

La construction européenne est un processus lancé en 1950 ; elle est encore en cours, que ce soit dans le domaine économique, politique, diplomatique ou militaire.

Cette construction se fait de deux façons : par les approfondissements (plus d'intégration ou de coopération) et par les élargissements (adhésion de nouveaux membres).

Les principales étapes d'approfondissement sont les traités de Paris en 1951 (CECA), de Rome en 1957 (CEE) et de Maastricht en 1992 (UE). La préparation de l'élargissement de 2004 (passage de 15 à 25 membres) a nécessité d'adapter les institutions.



Un détachement de l'Eurocorps (soldats allemands, français, espagnols, belges et luxembourgeois) lors des portes ouvertes du Parlement européen le 4 mai 2014 à Strasbourg. Source : [www.flickr.com](http://www.flickr.com)

### a. Le traité sur l'Union européenne

Maastricht constitue les trois clefs de l'avenir : la monnaie unique, ce sera moins de chômeurs et plus de prospérité ; la politique étrangère commune, ce sera moins d'impuissance et plus de sécurité ; et la citoyenneté, ce sera moins de bureaucratie et plus de démocratie.

Michel Rocard, *Ouest-France*, 27 août 1992<sup>9</sup>.

Le traité de Maastricht de 1992 a pour nom officiel le « traité sur l'Union européenne » (TUE). Il est le fruit de plusieurs propositions<sup>10</sup> durant les années 1980, puis le traité est négocié par le Conseil des ministres des 28 et 29 juin 1991<sup>11</sup>, et approuvé par les douze États membres de l'époque lors du Conseil européen des 9 et 10 décembre 1991 à Maastricht<sup>12</sup>, pour être finalement signées le 7 février 1992<sup>13</sup>, avant d'entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1993.

Ce traité crée l'Union européenne (UE), institue la citoyenneté européenne (avec droit de vote aux européennes et aux municipales), et développe les « trois piliers de l'UE ». Ces piliers de l'Union européenne (notion abrogée en 2007) désignent les domaines d'intervention européens :

- les communautés européennes (CEE, CECA et Euratom : titres II, III et IV du traité)<sup>14</sup> ;
- la politique étrangère et de sécurité commune (PESC : titre V du traité) ;
- la coopération policière et judiciaire en matière pénale (titre VI du traité).

Le 1<sup>er</sup> pilier (les communautés) concerne plusieurs chantiers antérieurs à développer, notamment le marché unique, l'union douanière, la politique agricole commune (PAC), la politique commune de la pêche (une nouveauté) et l'union économique et monétaire (UEM).

Le 2<sup>e</sup> pilier (la politique étrangère et de sécurité commune) est nouveau, regroupant l'aide humanitaire, les missions de maintien de la paix et de défense (l'Eurocorps est fondé en 1992)<sup>15</sup>.

9 Dan Throsby, *Le Bêtisier de Maastricht*, Paris, Arla, 1997.

10 Notamment le *Projet de traité sur l'Union européenne* du Parlement en 1984, ainsi que divers rapports de la Commission.

11 → <http://aei.pitt.edu/1935/1/1935.pdf>

12 Maastricht est une ville symbolique pour l'Europe : elle se trouve aux Pays-Bas, mais presque enclavée entre la Belgique et l'Allemagne.

13 Le traité est publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° C-191 du 29 juillet 1992. → <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=OJ:C:1992:191:TOC>

14 Le traité de Lisbonne entraîne une refonte complète du TUE, republié au *JO UE* n° C-115 du 9 mai 2008.

15 Dès 1987, les Allemands ont proposé de créer une force européenne ; la brigade franco-allemande est fondée en 1989, puis forme le noyau d'un corps d'armée à partir de 1992 (qui défile sur les Champs le 14 juillet 1994), auquel se joignent des

Le 3<sup>e</sup> pilier (la coopération policière et judiciaire en matière pénale) est lui-aussi nouveau, se consacrant à la coopération dans la lutte contre les trafics illégaux, le crime organisé et le terrorisme.

Le premier pilier est supranational (un sorte d'intégration fédérale) avec transferts de compétence à la Commission européenne, tandis que les deux autres restent intergouvernementaux (coopération entre États) et soumis au principe de l'unanimité.

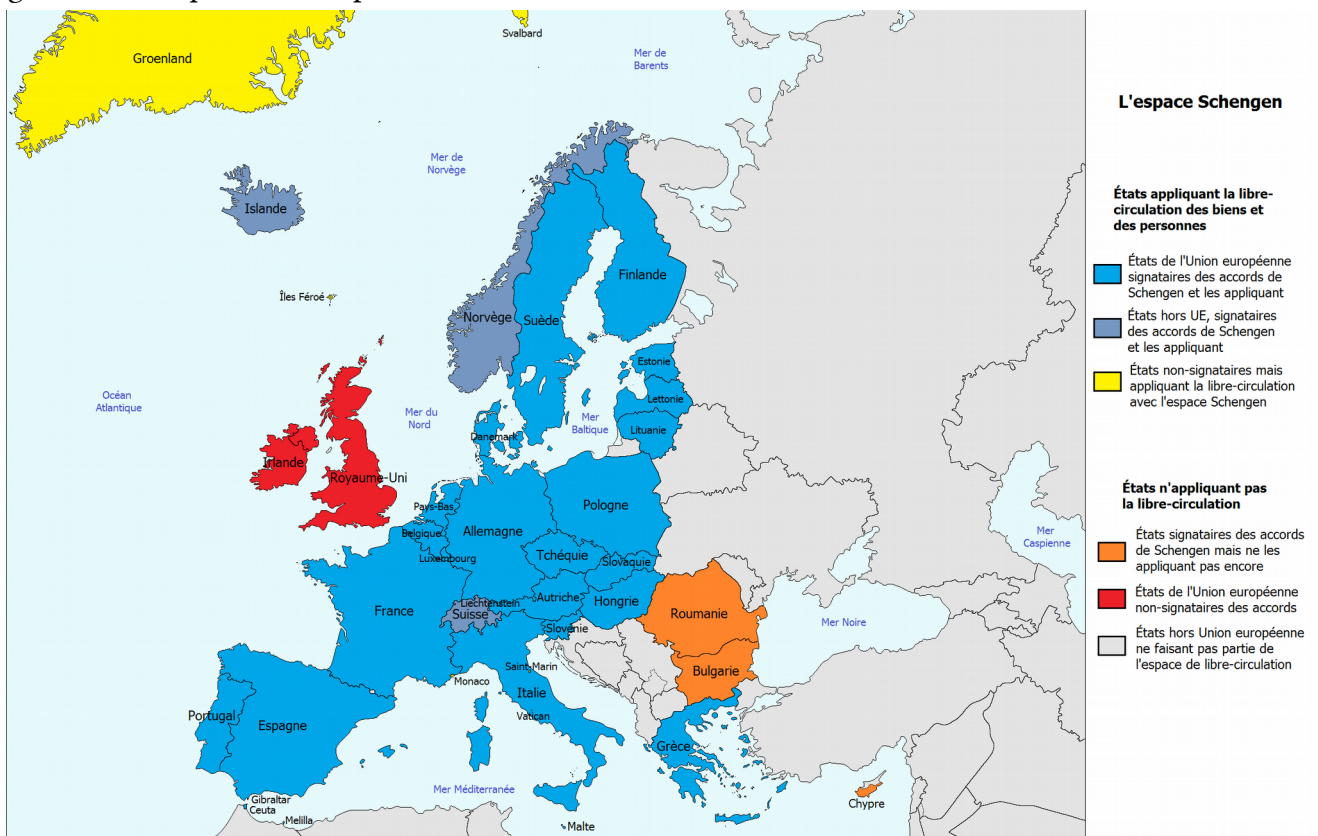
La citoyenneté européenne, créée par le traité, donne le droit de circuler et de résider librement dans l'UE. L'espace de libre-circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux a été prévu par l'accord signé entre cinq États le 14 juin 1985 à Schengen<sup>16</sup>, puis par la convention du 19 juin 1990 encore à Schengen (d'où le surnom d'« espace Schengen »), avec entrée en application pour sept États le 26 mars 1995.

La convention a été modifiée par le traité d'Amsterdam en 1997 (nouveau nom : « espace de liberté, de sécurité et de justice »), en renforçant la coopération policière.

Cet espace de libre-échange concerne actuellement 26 États (la Suisse depuis 2007), mais les contrôles frontaliers ont été rétablis par plusieurs pays en 2015 à cause de l'afflux de migrants illégaux<sup>17</sup>, théoriquement temporairement<sup>18</sup>.



La frontière entre Baarle-Nassau (aux Pays-Bas) et Baarle-Duc/Baarle-Herzog (en Belgique). Source : [commons](#)



→ <http://librecours.eu.free.fr/spip/spip.php?article214>

unités belges, espagnols et luxembourgeoise. Le Royaume-Uni s'est opposé jusqu'en 1998 (sommet de Saint-Malo) à la politique de défense pour ne pas qu'elle concurrence l'OTAN.

16 Le choix de Schengen est lui-aussi symbolique : ce village luxembourgeois est frontalier avec l'Allemagne et la France. Par contre le signataire luxembourgeois de l'accord s'appelle Robert Goebbels...

17 <http://www.touteurope.eu/actualite/schengen-la-carte-des-contrôles-aux-frontieres-nationales.html>

18 Jacques Delors, Antonio Vitorino, Yves Bertoncini et les participants du Comité européen d'orientation 2015 de l'Institut Jacques Delors, « Schengen est mort ? Vive Schengen ! », publié dans *Handelsblatt, Le Monde, Le Temps, El Pais, Le Soir, La Repubblica* et *To Vima*, etc., 23 novembre 2015. → [http://www.delorsinstitut.de/2015/wp-content/uploads/2015/11/ViveSchengen-CEOIJD2015-FINAL\\_LeMot\\_IJD\\_Dec2015.pdf](http://www.delorsinstitut.de/2015/wp-content/uploads/2015/11/ViveSchengen-CEOIJD2015-FINAL_LeMot_IJD_Dec2015.pdf)

L'union économique et monétaire (UEM) était prévue par le traité de Maastricht comme devant être la prochaine étape. Dès 1979, les gouvernements s'accordent pour que les différentes monnaies européennes<sup>19</sup> aient des taux de change stabilisés. Le traité de Maastricht prévoit la création d'une Banque centrale européenne (BCE) ainsi que des « critères de convergence »<sup>20</sup>.

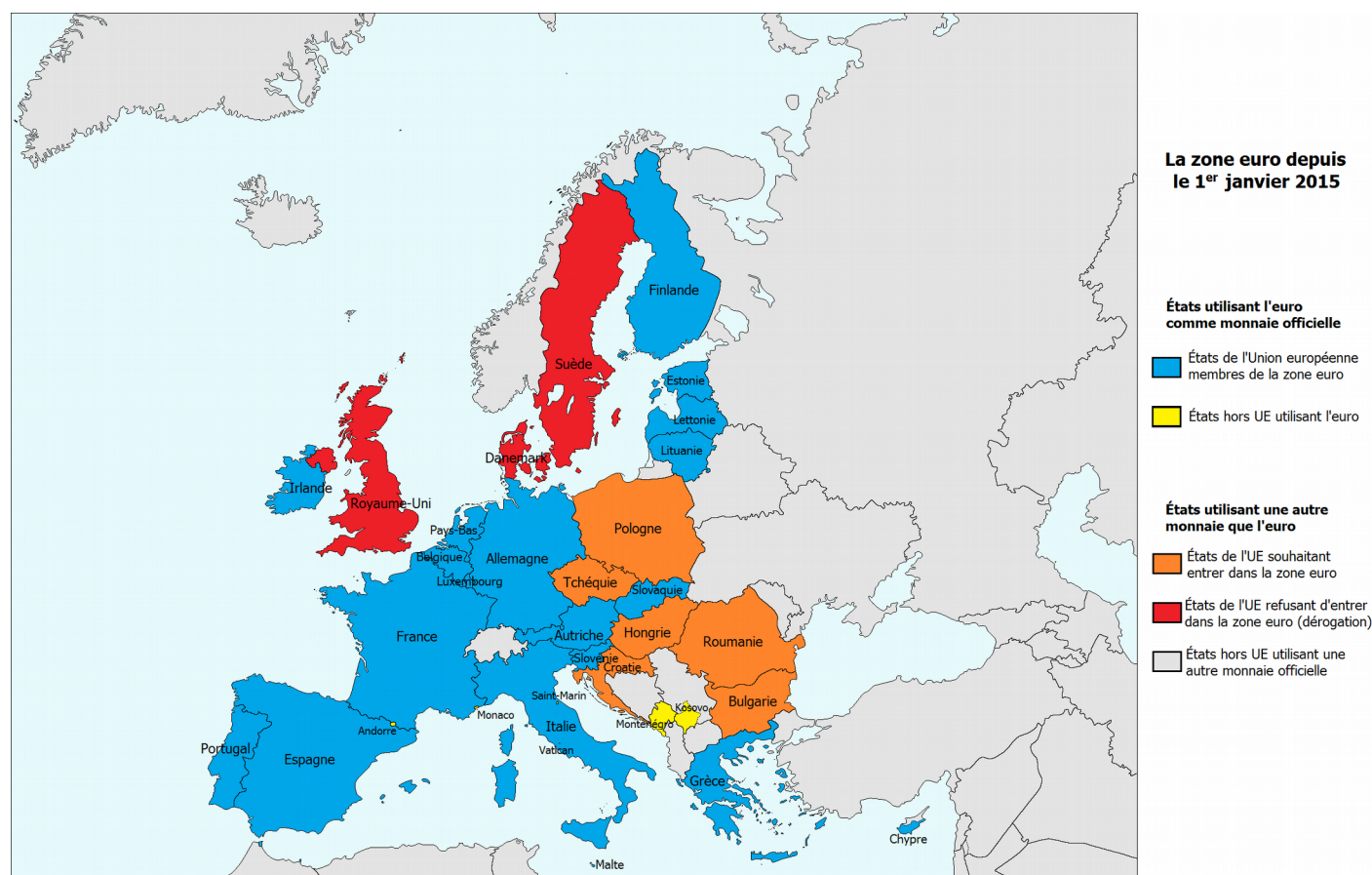
Ces « critères de Maastricht » doivent harmoniser les politiques budgétaires : chaque État doit limiter son inflation à moins de 1,5 % des trois meilleurs pays-membres, sa dette publique doit être inférieure à 60 % de son PIB, son déficit public à moins de 3 % de son PIB, la dévaluation est interdite et ses taux d'intérêt à moins de 2 % des trois meilleurs.

La BCE est fondée en 1999 à Francfort-sur-le-Main. Avec les banques centrales des pays membres<sup>21</sup>, elle a la charge de la politique monétaire de la zone euro.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1999, les monnaies nationales sont désormais à taux fixe avec l'euro. Cette dernière monnaie entre en circulation le 1<sup>er</sup> janvier 2002 dans douze pays (ils sont 19 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015), tandis que les autres monnaies sont retirées.



Pièces grecques de deux (la princesse Europe chevauchant Zeus) et d'un € (la drachme antique athénienne avec la chouette et l'olivier d'Athéna).



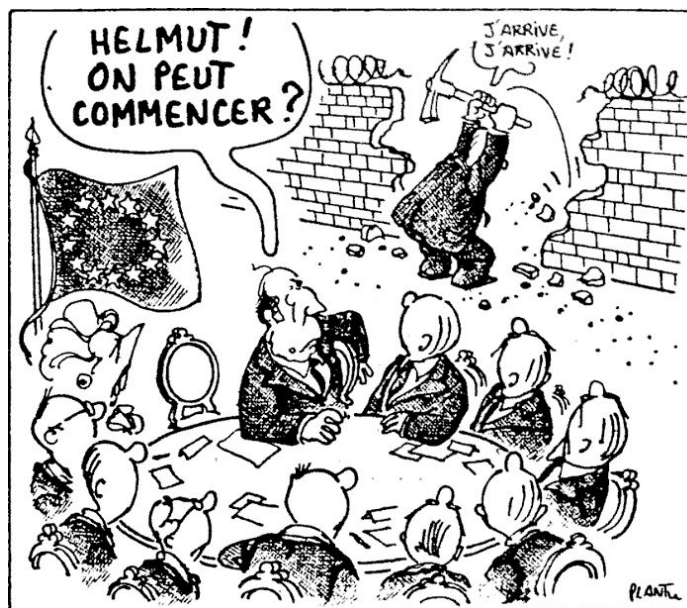
→ <http://librecours.eu.free.fr/spip/spip.php?article215>

19 Le système monétaire européen mis en place en 1979 concerne le mark allemand, la livre sterling, le franc français, la lire italienne, le florin néerlandais, le franc belgo-luxembourgeois, la couronne danoise et la livre irlandaise. La peseta espagnol s'y rajoute en 1989. Le système dure jusqu'en 1999, avec un échec face à la spéculation en 1993.

20 Articles 121, 122 et 123 du TCE.

21 Formant ensemble avec la BCE le Système européen de banques centrales (SEBC) selon l'article G du TUE créant l'article 4 A du TCE (traité de Rome).

Le traité de 1992 est une avancée notable de la construction européenne, qui stagne le plus souvent, ce qui est explicable par le contexte. Maastricht arrive juste après l'effondrement du bloc communiste et la réunification allemande : il s'agit de mieux intégrer l'Allemagne pour profiter collectivement de sa puissance économique (par la monnaie commune) et limiter un peu son retour à la souveraineté complète (par la PESC).



Plantu, *Le Monde*, 9 décembre 2009.



Renald Luzier, *Charlie Hebdo*, n° 14, 30 septembre 1992.

Les traités ultérieurs d'Amsterdam en 1997, de Nice en 2001 et de Lisbonne en 2007 ne sont que des révisions de celui de Maastricht.

## b. Les principales institutions

Le titre I<sup>er</sup> du traité de Maastricht est consacré aux institutions européennes. Elles sont la plupart antérieures au traité, mais celui-ci renforce leurs attributions (c'est une réforme de la gouvernance, donnant un rôle accru au Parlement).

Elles se répartissent entre institutions intergouvernementales (le Conseil européen et le Conseil de l'Union européenne) et supranationales (le Parlement européen, la commission européenne, la Banque centrale européenne, la Cour des comptes européenne, la Cour de justice de l'Union européenne, etc.).

Le Conseil européen est la réunion des chefs d'État ou de gouvernement<sup>22</sup> des pays membres de l'UE. Ce sommet les réunit depuis 1974<sup>23</sup> au moins deux fois par an à Bruxelles, pour définir les grands axes de la politique européenne<sup>24</sup>, ainsi que tous les cinq ans pour nommer le président de la Commission et le président du Parlement.

Depuis 2009, un président du Conseil européen est nommé par celui-ci pour deux ans et demi. Le premier fut le Belge Herman Van Rompuy (2009-2014), le second est le Polonais Donald Tusk (2014-2019).



« Photo de famille » lors du Conseil européen du 14 décembre 2017.

→ <https://tvnewsroom.consilium.europa.eu/>

Le Conseil de l'Union européenne regroupe à Bruxelles les ministres des différents États membres (d'où le surnom de Conseil des ministres) en fonction de l'ordre du jour.

La première réunion remonte à 1952, pour faire contre-poids à la Haute Autorité de la CECA. La présidence est assurée pendant six mois par un État de façon tournante (de janvier à juin 2018 c'est le tour de la Bulgarie), le Conseil partage le pouvoir législatif avec le Parlement (« codécision ») et vote à la majorité qualifiée (il faut un peu plus de 70 %).

→ <http://www.consilium.europa.eu/>

22 Il s'agit des chefs d'État chypriote, français, lituanien et roumain, ainsi que les chefs de gouvernement allemand, autrichien, belge, bulgare, croate, danois, espagnol, estonien, finlandais, grec, hongrois, irlandais, italien, letton, luxembourgeois, maltais, néerlandais, portugais, britannique, slovaque, slovène, suédois et tchèque.

23 Le sommet de Paris des 9 et 10 décembre 1974.

24 Article D du TUE, devenu l'article 15 : « Le conseil européen donne à l'Union les impulsions nécessaires et en définit les orientations politiques générales. »



Le Parlement européen est composé des députés européens (alias « eurodéputés ») représentant les citoyens des tous les pays membres de l'UE.

Dès 1952, la CECA avait une assemblée à Strasbourg, mais les députés étaient alors nommés par les parlements nationaux et n'avaient qu'un pouvoir de consultation. Depuis 1979, ils sont élus tous les cinq ans au suffrage direct proportionnel (le mode de scrutin varie selon les pays : âge minimum, circonscriptions, etc.) et votent les textes législatifs européens (mais sans en avoir l'initiative).

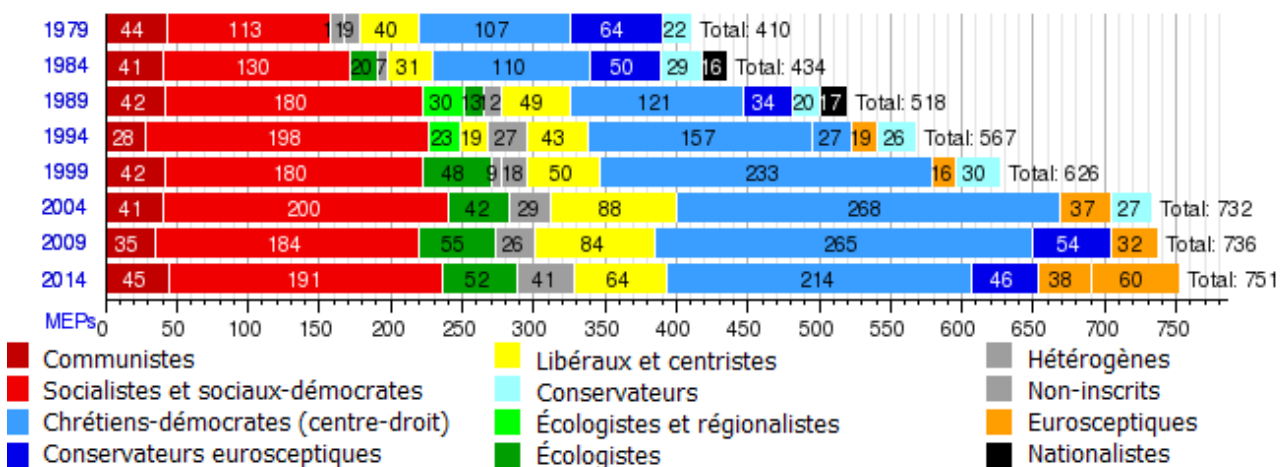
Le nombre de députés a varié dans le temps, avec une répartition entre pays plus ou moins en fonction du poids démographique<sup>25</sup>. Cette institution supranationale siège en plénière (douze fois par an) à Strasbourg, tandis que les autres sessions et les commissions parlementaires ont lieu à Bruxelles et que le secrétariat est à Luxembourg.



Une séance plénière du Parlement à Strasbourg. Source : [commons](https://commons.wikimedia.org/)

→ <http://www.europarl.europa.eu/>

### La composition politique du Parlement



25 78 en 1952 (CECA), 142 en 1957 (CEE), 198 en 1973 (+ Danemark, Irlande et Royaume-Uni), 410 en 1979 (1<sup>re</sup> élection), 434 en 1981 (+ Grèce), 518 en 1986 (+ Espagne et Portugal), 567 en 1994, 626 en 1995 (+ Autriche, Finlande et Suède), 788 en mai 2004 (+ dix PECO), 732 en juin 2004 (traité de Nice), 785 en 2007 (+ Bulgarie et Roumanie), 754 en 2009 (traité de Lisbonne), 766 en 2013 (+ Croatie), 751 en 2014 (résolution du 13 mars 2013).

La Commission européenne est composée de commissaires représentant les différentes nationalités et les différentes tendances politiques du Parlement : pour 2014-2019 ils sont 28, tous anciens membres d'un gouvernement, dont treize du PPE (droite modérée), huit du PSE (gauche modérée), quatre de l'ALDE (centre-droit) et un CRE (droite conservatrice). Une fois nommé, un commissaire est sensé défendre les intérêts de l'Union et non ceux de son pays.

La Commission est supranationale, mais c'est les gouvernements qui proposent leur candidat, tandis que le président de la Commission est nommé par le Conseil européen, puis les membres sont validés par un vote du Parlement. Elle siège à Bruxelles et a le pouvoir d'initiative législative, proposant les textes au Parlement.



La Commission Juncker (nommée en 2014). Source : <http://ec.europa.eu/>

#### Président

Jean-Claude Juncker (Luxembourgeois)

#### Premier vice-président

Frans Timmermans (Néerlandais)

#### Vice-présidents

Federica Mogherini (Italienne)	Kristalina Georgieva (Bulgare)
Andrus Ansip (Estonien)	Maroš Šefčovič (Slovaque)
Valdis Dombrovskis (Letton)	Jyrki Katainen (Finlandais)

#### Commissaires

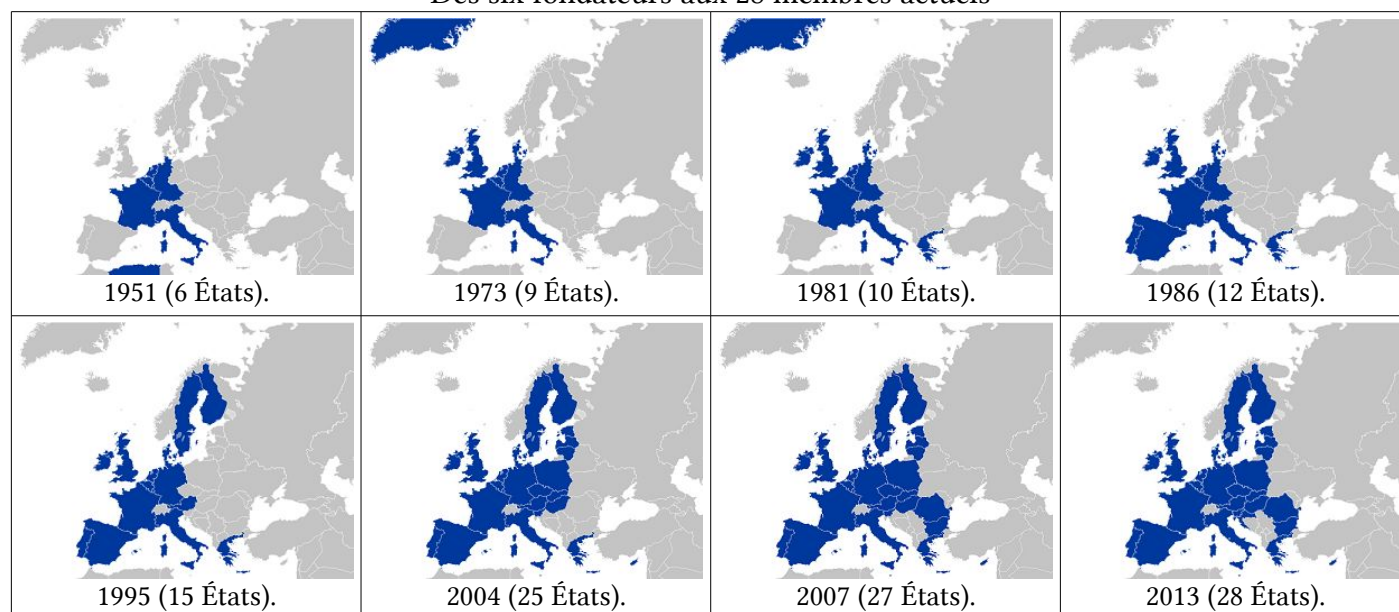
Günther Oettinger (Allemand)	Johannes Hahn (Autrichien)
Cecilia Malmström (Suédoise)	Neven Mimica (Croate)
Miguel Arias Cañete (Espagnol)	Karmenu Vella (Maltais)
Vytienis Andriukaitis (Lituanien)	Dimitris Avramopoulos (Grec)
Marianne Thyssen (Belge)	Pierre Moscovici (Français)
Christos Stylianides (Chypriote)	Phil Hogan (Irlandais)
Jonathan Hill (Britannique)	Violeta Bulc (Slovène)
Elżbieta Bieńkowska (polonaise)	Věra Jourová (Tchèque)
Tibor Navracsics (Hongrois)	Corina Crețu (Roumaine)
Margrethe Vestager (Danoise)	Carols Moedas (Portugais)

## c. S'adapter aux élargissements

Le système de gouvernance mis en place en 1992 montre rapidement ses limites dès que l'Union européenne évolue.

D'une part la création de l'espace de libre-échange puis de la monnaie commune nécessite de mettre à jour les traités (en intégrant les nouveaux acquis de Schengen et de l'euro), d'autre part les élargissements qui font passer l'Union de 12 à 28 nécessitent d'adapter le fonctionnement des institutions.

Des six fondateurs aux 28 membres actuels



→ [https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:EU27-candidate\\_countries\\_map.svg](https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:EU27-candidate_countries_map.svg)

### Adhésions

	États membres	Traités	Signatures	Applications
6	Allemagne de l'Ouest, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas	Traité de Rome	25 mars 1957	1 <sup>er</sup> janvier 1958
9	Danemark, Irlande et Royaume-Uni	Traité de Bruxelles	22 janvier 1972	1 <sup>er</sup> janvier 1973
10	Grèce	Traité d'Athènes	28 mai 1979	1 <sup>er</sup> janvier 1981
12	Espagne et Portugal	Traité de Madrid/Lisbonne	12 juin 1985	1 <sup>er</sup> janvier 1986
12	Allemagne de l'Est	Traité de Berlin	31 août 1990	3 octobre 1990
15	Autriche, Finlande et Suède <sup>26</sup>	Traité de Corfou	26 juillet 1994	1 <sup>er</sup> janvier 1995
25	Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie et Tchéquie	Traité d'Athènes	16 avril 2003	1 <sup>er</sup> mai 2004
27	Bulgarie et Roumanie	Traité de Luxembourg	25 avril 2005	1 <sup>er</sup> janvier 2007
28	Croatie	Traité de Bruxelles	9 décembre 2011	1 <sup>er</sup> juillet 2013

### Candidats

Processus d'adhésion en cours : Monténégro, Serbie (2025 ?), Macédoine, Albanie (2030 ?) et Turquie <sup>27</sup> .
Reconnu comme potentiels (« candidat potentiel ») : Kosovo et Bosnie-Herzégovine.
Accords d'association (souhaitent devenir candidats) : Géorgie, Ukraine et Moldavie.

<sup>26</sup> Le traité concernait aussi la Norvège, mais il ne fut pas ratifié lors du référendum norvégien des 27 et 28 novembre 1994 (52,2 % de « non », avec 89 % de participation).

<sup>27</sup> La République de Turquie a un accord d'association avec la CEE en vigueur dès 1964 (accord d'Ankara du 12 septembre 1963). Elle pose sa candidature en 1987, qui reçoit un avis négatif de la part de la Commission en 1989 (à cause de Chypre). Un accord d'union douanière est signé en 1995, avec effet en 1996. Les négociations d'adhésion ont débuté en 2005 et traînent en longueur.

L'augmentation du nombre de membres entraîne le besoin de réformer le mode de fonctionnement des institutions de l'Union, qui étaient prévues pour fonctionner à 12 et a un peu de mal à marcher avec 25, 27 puis 28 pays membres.

Par exemple, une solution est que le principe de la majorité qualifiée (à plus de 70 %, chaque État ayant un nombre de voix en fonction de son poids démographique) doit remplacer celui de l'unanimité, qui bloque régulièrement les décisions.

De même, la répartition du nombre de sièges au Parlement, du nombre de membres de la Commission et du nombre de voix au Conseil doit être re-négociée pour prendre en compte les nouveaux rapports de force entre les membres.

Le traité d'Amsterdam<sup>28</sup> est une première tentative de réforme. Signé le 2 octobre 1997<sup>29</sup> avec entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1999, il modifie partiellement le traité CE (traité de Rome) en autorisant un « intégration différenciée » (articles 43 à 45 du TCE), c'est-à-dire une Europe à plusieurs vitesses (« à la carte ») avec des pionniers allant plus loin dans l'intégration. Elle prévoit aussi une coopération judiciaire en partie communautaire, ainsi que la reconnaissance du statut des régions ultrapériphériques (avec des aides dédiées).

Le traité de Nice<sup>30</sup> est la deuxième tentative, signée le 26 février 2001<sup>31</sup> avec application à partir du 1<sup>er</sup> février 2003. Là aussi, il s'agit d'une réforme partielle des institutions européennes pour les adapter au fur et à mesure de l'adhésion des PECO (pays d'Europe centrale et orientale) :

- nouvelle répartition des voix pour le vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil de l'UE ;
- modification du nombre total de députés au Parlement européen ;
- attribution d'un commissaire par pays membre.

Devant l'accumulation des différents textes, notamment ceux des traités de Paris, de Rome et de Maastricht, est proposée l'idée de profiter de la tentative suivante pour en faire une refonte complète sous la forme d'une constitution unique.

Une « Convention sur l'avenir de l'Europe » est mise en place dès 2001 avec mission de la rédiger ; elle dépose son projet<sup>32</sup> en 2003. Après négociations et quelques modifications, le texte devient le « traité établissant une constitution pour l'Europe », signé le 29 octobre 2004 à Rome (à cause de la présidence italienne à la fin 2003, d'où le surnom de « traité de Rome II »)<sup>33</sup>.

Il devait surtout remplacer le TCE (renommé TFUE après 2009 : traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, c'est-à-dire le traité de Rome) et le TUE (traité de Maastricht).

---

28 Le « traité d'Amsterdam modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les Communautés européennes et certains actes connexes » est signé à Amsterdam puisque la présidence tournante du Conseil est assurée par les Pays-Bas pendant la première moitié de 1997.

29 Le texte du traité est publié au *Journal officiel de l'UE* n° C-340 du 10 novembre 1997. → <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C:1997:340:FULL>

30 Le nom officiel est « traité modifiant le traité sur l'Union européenne, les traités instituant les communautés européennes et certains actes connexes ». Le texte est négocié à Nice puis signé dans la même ville à cause de la présidence tournante du Conseil assurée alors par la France pendant la seconde moitié de 2000.

31 Publié au *Journal officiel de l'Union européenne* n° C-80 du 10 mars 2001. → <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:12001C/TXT>

32 Le projet est publié au *Journal officiel de l'Union européenne* n° C-169 du 18 juillet 2003. → <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52003XX0718%2801%29>

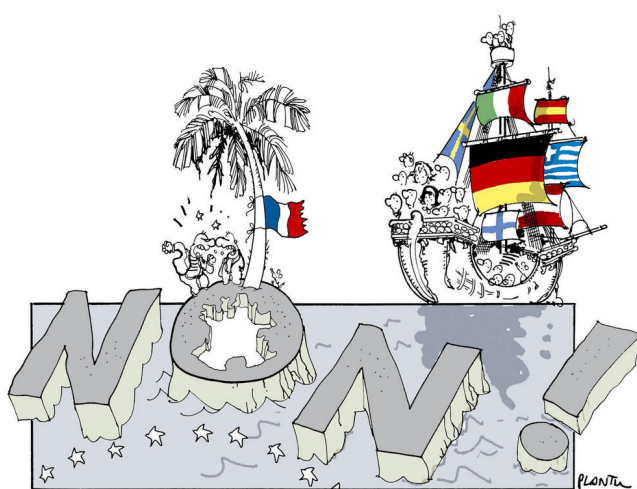
33 Le traité est publié au *Journal officiel de l'Union européenne* n° C-310 du 16 décembre 2004. → <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:12004V/TXT&from=FR>

## B.2. Une Europe en difficulté

La construction européenne est passée par plusieurs crises, tel que par exemple en 1965 la « politique de la chaise vide » de Charles de Gaulle, ou en 1999 la démission de toute la Commission suite à une affaire de népotisme<sup>34</sup>. Mais la pire crise débute avec le rejet de la Constitution européenne lors du référendum de 2005, se poursuit avec la crise de la dette qui débute en 2010 et les conséquences du référendum britannique pour le Brexit de 2016.

### a. Une crise de gouvernance ?

Le texte de la Constitution, signé par 29 gouvernements (les 25 pays membres, plus quatre candidats : Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie), devait être ratifié par voie parlementaire ou référendaire dans chaque pays en 2005. Cinq pays choisissent de faire un référendum, mais dans deux cas la majorité vote « non » et ce sont des membres fondateurs : la France et les Pays-Bas<sup>35</sup>.



Les gouvernements allemand et français proposèrent une solution sous la forme d'un texte reprenant les réformes de la Constitution, mais en modifiant de nouveau les traités antérieurs. Le texte fut accepté lors d'une conférence intergouvernementale, sous la forme du « traité de Lisbonne modifiant le traité sur l'Union européenne et le traité instituant la Communauté européenne »<sup>36</sup>, signé le 13 décembre 2007 et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

La gouvernance supranationale est un peu renforcée par rapport à l'intergouvernementale :

- la Commission est désormais responsable devant le Parlement, et non plus devant le Conseil européen ;
- réduction progressive du nombre de commissaires de 28 à 18 ;
- la coopération policière et judiciaire en matière pénale devient communautaire, les piliers disparaissent ;
- deux nouvelles fonctions sont créées, ceux de « président du Conseil européen » et de « haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ».

Mais la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) reste du domaine de l'unanimité entre les différents gouvernements : chaque État reste libre de sa politique étrangère. Pour sa diplomatie, l'UE a donc désormais quatre chefs : le président du Conseil européen, le haut représentant pour la Politique étrangère, le président de la Commission ainsi que le premier ministre présidant le Conseil des ministres.

34 La Commission présidée par le luxembourgeois Jacques Santer démissionne le 15 mars 1999 à cause d'une accusation de népotisme et de corruption visant la commissaire française Édith Cresson.

35 Cinq pays décide de procéder par référendum : en Espagne (76 % de *sí*) le 20 février 2005, en France (45 % de *oui*) le 29 mai, aux Pays-Bas (38 % de *Voor*) le 1<sup>er</sup> juin, au Royaume-Uni (abandonné quelques jours avant) le 6 juin et au Luxembourg (56 % de *Jo*) le 10 juillet.

36 Le « traité de Lisbonne est publié au *Journal officiel de l'Union européenne* n° C-306 du 17 décembre 2007. → <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:12007L/TXT>

## Déclaration de la Conférence intergouvernementale de 2007 chargée de négocier le traité de Lisbonne

La conférence souligne que les dispositions du traité sur l'Union européenne portant sur la politique étrangère et de sécurité commune, y compris la création de la fonction de haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et la mise en place d'un service pour l'action extérieure, ne portent pas atteinte aux responsabilités des États membres, telles qu'elles existent actuellement, pour l'élaboration et la conduite de leur politique étrangère ni à leur représentation nationale dans les pays tiers et au sein des organisations internationales.

Mandat donné par le Conseil de l'Union européenne à la CIG, Bruxelles, 26 juin 2007.

→ <http://register.consilium.europa.eu/doc/srv?l=FR&f=ST%2011218%202007%20INIT>

En 2009, le choix du « haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité » fut négocié au sein du Conseil européen. La Britannique Catherine Ashton fut choisie, car elle est presque inconnue<sup>37</sup>, n'a pas d'autorité et s'efface derrière les dirigeants nationaux. Elle est remplacée en 2014 par l'Italienne Federica Mogherini<sup>38</sup>.

De même en 2010 est nommé comme président permanent du Conseil européen le Belge Herman Van Rompuy, qui a comme qualité d'être discret et de rechercher les compromis<sup>39</sup>. Il est remplacé en 2014 par le Polonais Donald Tusk<sup>40</sup>.

Le nouveau couple Mogherini – Tusk s'oppose (voir s'annule en partie) sur plusieurs dossiers : un libéral-conservateur et une sociale-démocrate, il est pour sanctionner la Russie tandis qu'elle souhaite négocier...



La haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité Federica Mogherini en visite à Washington le 21 janvier 2015, reçue par le secrétaire d'État John Kerry. Source : <http://ec.europa.eu/>



Le président du Conseil européen Donald Tusk demandant le 14 janvier 2015 aux eurodéputés la création d'une base de données commune sur les passagers aériens. Source : <https://www.flickr.com/>

Europe? Give me a name and a phone number!

Le secrétaire d'État Henry Kissinger, répondant au président Richard Nixon lui demandant d'informer les Européens du changement de politique américain au début des années 1970.

Ce déficit européen sur le plan diplomatique (l'UE est un « nain politique ») est flagrant lors des crises, notamment la dislocation de la Yougoslavie en 1992-1995, l'intervention en Irak en 2003 et la crise ukrainienne en 2014-2015. La défense européenne est toujours confiée à l'OTAN, c'est-à-dire aux États-Unis. Bien que participant aux G8/G7 et G20, les représentants de l'Union y sont très discrets.

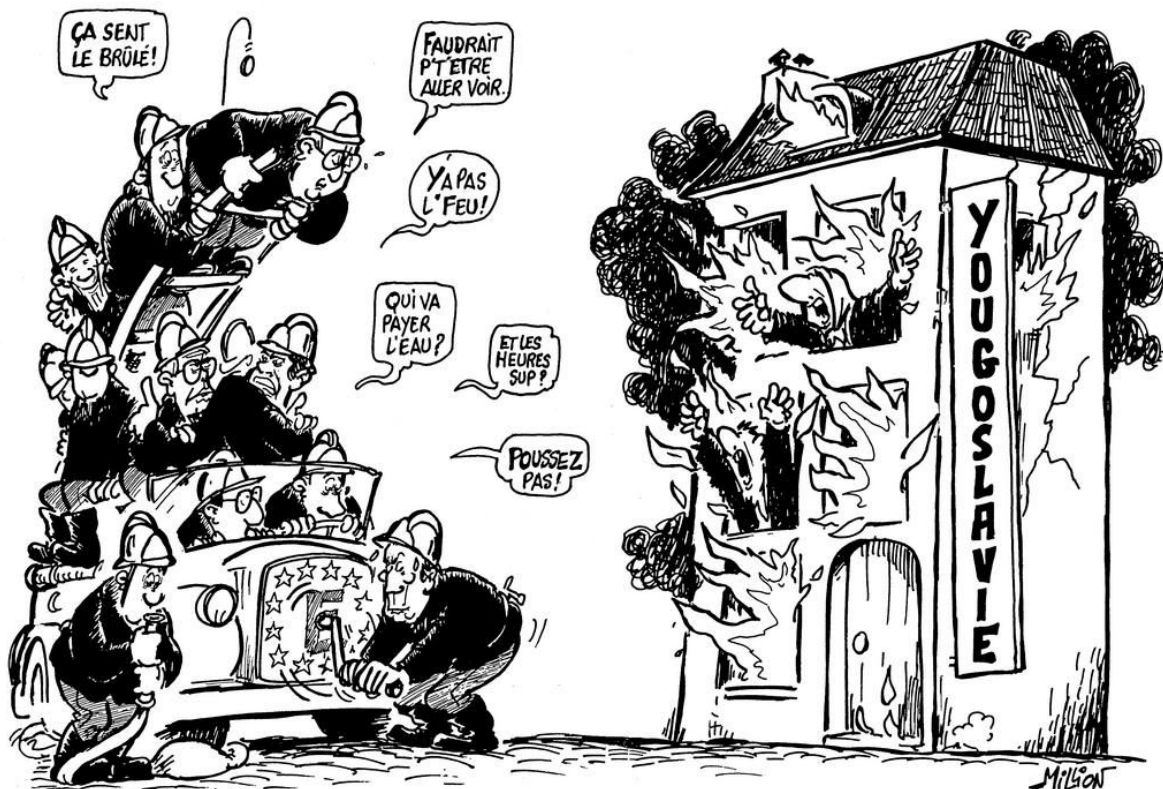
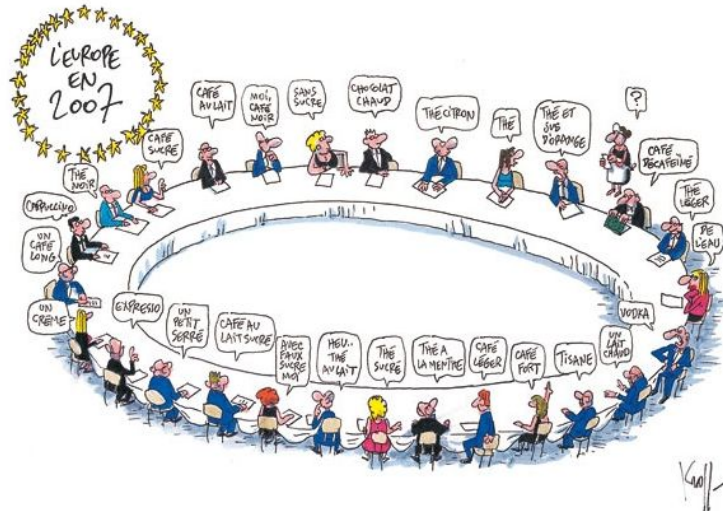
37 Elle est travailliste, membre de la Chambre des Lords depuis 1999, puis commissaire européen au Commerce en 2008-2009.

38 Députée italienne depuis 2008, puis ministre des Affaires étrangères italien en 2014 (pendant seulement neuf mois).

39 En tant que premier ministre belge en 2008-2009, il avait réussi à mettre temporairement d'accord Flamands et Wallons sur la composition d'un gouvernement de coalition. Il est membre du Parti chrétien-démocrate flamand (de tendance conservatrice).

40 Premier ministre polonais de 2007 à 2014, il a un léger cheveu sur la langue.

## Les dissensions entre États



Caricature de Georges Million sur la crise yougoslave en 1991<sup>41</sup>.

41 Georges Million, *Guère épais : dessins d'actualité 1991-1994 et dessins d'humour*, Albeville, G. Million, 1994, p. 54.

## b. La crise de la dette dans l'eurozone

Selon le traité sur l'Union européenne, les pays ayant adopté l'euro doivent respecter des « critères de convergence » limitant leur possible déficit budgétaire et leur dette publique (il s'agit d'une ébauche de gouvernance économique). Sauf que la quasi totalité des États membres ne respectent pas ces critères, se finançant en accumulant de la dette.

En 2007, quand une crise financière débute (la crise des *subprimes*), celle-ci entraîne une baisse des rentrées fiscales pour tous les États et une forte hausse des taux d'intérêt pour les économies européennes les plus fragiles (surtout la Grèce, l'Espagne et le Portugal, mais aussi l'Irlande, l'Italie et la France)<sup>42</sup>, faisant augmenter à partir de 2009 les déficits budgétaires et donc les dettes publiques, avec menace d'un défaut de paiement.

Le pays le plus frappé est la Grèce, mais tous sont touchés plus ou moins fortement. En plus, le gouvernement grec a manqué de transparence sur sa situation et a même falsifié les données, camouflant une partie de son déficit<sup>43</sup> et de sa dette (par montage financier décalant de plusieurs années le paiement des intérêts). Cette « comptabilité créatrice » avait déjà été utilisée par la Grèce pour être acceptée dans l'eurogroupe (le drachme était une monnaie faible et instable ; il en fallait 340 pour faire un euro)<sup>44</sup>.

Dette publique en milliards d'euros, ou de livres sterling pour le cas britannique (et en % du PIB)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Allemagne	1 596 (63)	1 663 (64)	1 781 (72)	2 089 (81)	2 116 (78)	2 193 (79)	2 177 (77)	2 177 (74)	2 152 (71)	2 140 (68)
Royaume-Uni	646 (43)	786 (51)	975 (65)	1 190 (76)	1 323 (81)	1 420 (85)	1 495 (86)	1 602 (88)	1 662 (89)	1 731 (88)
France	1 253 (64)	1 358 (67)	1 531 (78)	1 632 (81)	1 754 (85)	1 869 (89)	1 954 (92)	2 040 (95)	2 097 (95)	2 150 (96)
Italie	1 605 (99)	1 671 (102)	1 769 (112)	1 851 (115)	1 907 (116)	1 989 (123)	2 069 (129)	2 136 (132)	2 171 (132)	2 218 (132)
Espagne	383 (35)	439 (39)	568 (52)	649 (60)	743 (69)	890 (85)	966 (93)	1 033 (99)	1 072 (99)	1 107 (99)
Portugal	120 (68)	128 (71)	146 (83)	173 (96)	195 (111)	211 (126)	219 (129)	225 (130)	231 (129)	240 (130)
Irlande	47 (24)	79 (42)	104 (61)	144 (86) <sup>45</sup>	189 (109)	209 (120)	215 (120)	203 (107)	201 (93)	200 (72)
Grèce	239 (103)	264 (109)	301 (126)	330 (146)	356 (172)	305 (159)	320 (177) <sup>46</sup>	319 (180) <sup>47</sup>	311 (176)	315 (180)
Luxembourg	2 (7)	5 (15)	5 (16)	7 (20)	8 (19)	9 (22)	10 (23)	11 (22)	11 (22)	11 (20)

Source : <http://ec.europa.eu/eurostat/tgm/table.do?tab=table&init=1&language=fr&pcode=tipsgo10&plugin=1>

Plutôt que faire sortir de l'euro le ou les membres fragilisés (menace de « Grexit ») pour les laisser dévaluer et redevenir plus ou moins compétitifs, est décidé d'imposer à la Grèce un quasi-tutelle (par la « troïka » du FMI, de la Commission et de la BCE), l'obligeant à réduire les retraites et les dépenses de santé, à modifier la législation sur le travail, privatiser, licencier des fonctionnaires et réformer sa fiscalité (augmentation des prélèvements et lutte contre la fraude fiscale) : c'est une cure d'austérité, prévue jusqu'en 2018, sacrifiant la demande, mais réduisant le déficit et rétablissant la confiance. De semblables mesures de rigueur sont appliquées en Espagne, au Portugal, etc., avec refinancement des banques dès 2010-2011, notamment celles irlandaises, grecques, espagnoles et italiennes.



Caricature de Stephff, publiée dans *Der Standard*, puis dans *Courrier international* du 28 juin 2012.

42 Les économistes anglo-saxons appellent depuis le début de la crise les membres du Sud de l'Union les PIGS (*Portugal, Italy, Greece and Spain*) : *The PIGS don't fly...*

43 Par exemple, à la fin 2009, après la nomination du premier ministre Papandréou, l'institution grecque de statistiques (Elstat) annonce que le déficit budgétaire annoncé à 3,7 % est en fait de 12,7 % du PIB.

44 Les taux fixes de change lors du passage à l'euro en 1999 était d'un euro pour 1,95583 mark allemand, 6,55957 francs français, 166,386 pesetas portugaises, 200,482 escudos espagnoles ou 1 936,27 liras italiennes...

45 Record de déficit budgétaire pour l'Irlande en 2010 : 32 % → <http://ec.europa.eu/eurostat/>

46 Le PIB grec a baissé d'un quart entre 2008 et 2013.

47 <http://www.pdma.gr/index.php/en/public-debt-strategy/public-debt/level-of-debt-en>



En échange, les créanciers privés (essentiellement étrangers) ont accepté en 2012 de renoncer à une partie de la dette grecque (une restructuration, *haircup*, de 107 milliards d'euros) ou de la rééchelonner (jusqu'à 50 ans). S'y rajoutent quelques prêts bilatéraux entre États, des prêts interbancaires par la BCE<sup>48</sup> et surtout le rachat des dettes grecques (essentiellement par l'Allemagne, la France, le FMI et la BCE).

Au niveau de l'Union est fondé en 2010 le Fond européen de stabilité financière (FESF), remplacé en février 2012 par le Mécanisme européen de stabilité (MES)<sup>49</sup>, qui est sous garantie des États de l'eurozone, avec comme fonction d'emprunter sur les marchés à la place des pays en difficultés (à moindre taux) et même de racheter des obligations d'État (avec moratoire de dix ans sur les intérêts à 1,5 %).

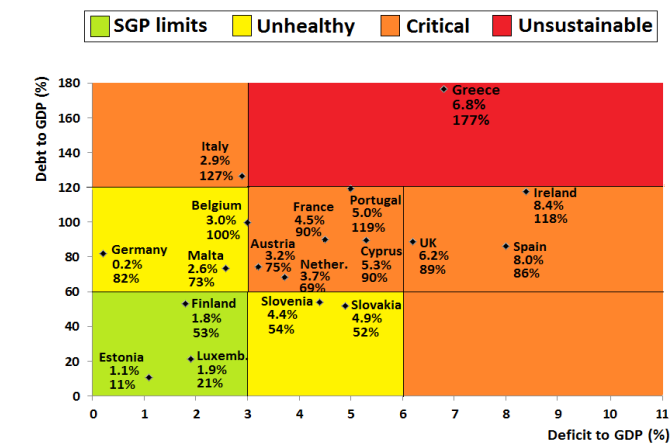
En janvier 2015 est annoncé par Mario Draghi (« super-Mario », le président de la BCE) que la banque centrale va racheter une petite partie des dettes (au prorata du PIB, appliqué à partir de mars 2015)<sup>50</sup>, tandis que la Grèce espère une nouvelle renégociation de sa dette (restructuration)<sup>51</sup>. En somme, les États membres de l'eurozone sont désormais solidaires entre-eux. Sauf que toute forme de mutualisation de la dette ou de solidarité financière est théoriquement interdite par les traités européens (article 125 du TFUE)...

Le 2 mars 2012 est signé le pacte budgétaire européen<sup>52</sup>, fixant de nouvelles limites aux déficits (la règle d'équilibre budgétaire : la « règle d'or ») et à l'endettement (max. 60 %), et prévoyant le possible recours à la Cour de justice de l'UE contre un des 25 États signataires.

On est encore loin d'un fédéralisme budgétaire (c'est-à-dire une union fiscale) ou d'un gouvernement économique européen doté d'impôts propres.

Mais il reste qu'en plus des déficits publics et des énormes dettes, aucun mécanisme ne permet de régler les différences de gains de productivité, de fiscalité et d'inflation entre les économies de la zone euro : par exemple de 1999 à 2010, l'inflation annuelle a été de 1,5 % en Allemagne, mais de 3,3 % en Grèce, de 2,8 % en Espagne et de 2,5 % au Portugal.

### Budget Deficit and Public Debt to GDP - 2012



Source : commons (idem pour 2009).



48 L'Emergency liquidity assistance de la BCE permet de remplacer dans une certaine limite les prêts inter-bancaires.

49 → <http://www.esm.europa.eu/>

50 Le programme d'achat de dette par la BCE se fait dans le cadre du SMP (Securities Markets Program, lancé en 2010).

→ [https://www.ecb.europa.eu/ecb/legal/pdf/1\\_12\\_420\\_100\\_520en00\\_080\\_009.pdf?e0e193dbae13419ec1d5208de7cc65b9](https://www.ecb.europa.eu/ecb/legal/pdf/1_12_420_100_520en00_080_009.pdf?e0e193dbae13419ec1d5208de7cc65b9)

51 La Grèce a été en défaut de paiement auprès du FMI les 30 juin et 13 juillet 2015.

52 Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG), signé à Bruxelles, puis ratifié par 25 États membres, pas encore publié au JOUE, mais en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

→ <http://www.chd.lu/>; <http://www.conseil-constitutionnel.fr/>

### c. La quête d'une bonne gouvernance

Dès le début, la construction européenne génère ses opposants, sous la forme des europhobes et des eurosceptiques (sont utilisés aussi les termes de souverainistes et d'anti-européens).

Ces derniers mettent en échec le processus pour la première fois en 1952-1954, quand le Parlement français refuse la proposition de Communauté européenne de défense (CED)<sup>53</sup>, qui était l'étape suivante après la CECA et avant le projet avorté de Communauté politique européenne.

Ce courant prend progressivement de l'ampleur, comme en témoigne la baisse de la participation aux élections européennes :

62 % en 1979 ; 59 % en 1984 ;  
58 % en 1989 ; 56 % en 1994 ;  
49 % en 1999 ; 45 % en 2004 ;  
43 % en 2009 ; 43 % en 2014.



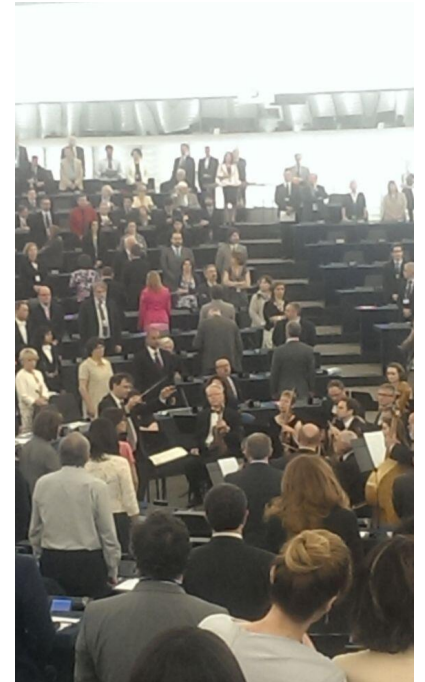
De nombreux partis politiques, pas uniquement extrémistes, critiquent l'Union européenne, dénonçant à droite et à l'extrême-droite la perte de souveraineté nationale, à gauche et à l'extrême-gauche le libéralisme économique de l'Union, ainsi que tous bords confondus le manque de démocratie, la domination de la bureaucratie et l'éloignement de « Bruxelles ».

On peut prendre comme exemples au Royaume-Uni le *Conservative Party* (au pouvoir) et UKIP (*United Kingdom Independence Party*), en Italie la *Lega Nord per l'indendenza della Padania* (« Ligue du Nord pour l'indépendance de la Padanie »), en France le Front national, en Finlande les *Perussuomalaiset* (« Vrais Finlandais »), en Belgique le *Vlaams Belang* (« Intérêt flamand ») et dans tous les pays les partis communistes.

Plusieurs partis en font leur fond de commerce, obtenant même assez de voix aux élections européennes pour avoir des eurodéputés, se regroupant au sein de groupes parlementaires :

- le groupe de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (*Die Linke*<sup>54</sup>, *Syriza*<sup>55</sup>, PCF, etc.) ;
- le groupe des conservateurs et réformistes européens (*Conservative Party*, ODS<sup>56</sup>, PiS<sup>57</sup>, AfD<sup>58</sup>, etc.) ;
- le groupe Europe de la liberté et de la démocratie directe (UKIP, Mouvement 5 étoiles, MPF, etc.) ;
- le groupe Europe des nations et des libertés (FN, *Lega Nord*, *Vlaams Belang*, PVV, FPÖ, etc.) ;
- et les non-inscrits (*Jobbik*<sup>59</sup>, *Die PARTEI*<sup>60</sup>, Aube dorée, NPD...).

Lors des élections européennes de 2014, plusieurs de ces partis arrivent en tête du scrutin en France (FN), au Danemark (DF<sup>61</sup>), en Pologne (PiS) et en Hongrie (Fidesz<sup>62</sup>).



Les eurodéputés de UKIP tournant le dos lors de l'hymne européen, 1<sup>er</sup> juillet 2014. Source :

[twitter.com/sylvieguillaume/](https://twitter.com/sylvieguillaume/)

53 Le rejet de la CED s'explique chez les gaullistes et les communistes par la proximité avec la Seconde Guerre mondiale, par le nationalisme et par le souverainisme, ainsi que par le contexte de la guerre froide (la CED est construite pour faire face à l'URSS, avec le soutien des États-Unis).

54 Le parti allemand *Die Linke* (« La Gauche »).

55 Le parti grec *Συνασπισμός Ριζοσπαστικής Αριστεράς* (« Coalition de la gauche radicale »).

56 Le parti tchèque *Občanská demokratická strana* (« Parti démocratique civique »).

57 Le parti polonais *Prawo i Sprawiedliwość* (« Droit et justice »).

58 Le parti allemand *Alternative für Deutschland*.

59 Le *Jobbik* hongrois désigne le *Jobboldali Ifjúsági Közösség-Jobbik Magyarországért Mozgalom* (« Alliance des Jeunes de Droite-Mouvement pour une meilleure Hongrie »).

60 Le mouvement allemand *Partei für Arbeit, Rechtsstaat, Tierschutz, Elitenförderung & basisdemokratische Initiative* (« Parti pour le travail, l'État de droit, la protection des animaux, l'élitisme et l'initiative démocratique »).

61 Le parti danois *Dansk Folkeparti* (« Parti populaire danois »).

62 Le parti hongrois *Fidesz-Magyar Polgári Szövetség* (« Alliance des jeunes démocrates-Union civique hongroise »).

Cette montée de l'euroscpticisme (voire de l'europhobie), cette crise de légitimité, les institutions européennes en ont eu très tôt conscience. Il s'agit d'un sujet d'études, à travers des sondages d'opinion commandés depuis 1973 par la Commission européenne (l'« Eurobaromètre »).

→ [http://ec.europa.eu/public\\_opinion/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/public_opinion/index_fr.htm)

Après la démission de la commission Santer en 1999, le nouveau président de la Commission, Romano Prodi, annonce sa volonté de réformer le système européen. En 2001, le *Livre blanc sur la gouvernance européenne*<sup>63</sup> propose d'améliorer la légitimité des institutions européennes, en recommandant cinq principes : les rendre plus transparentes (ouverture), plus démocratiques (participation), savoir qui fait quoi (responsabilité), évaluer les actions (efficacité) et plus cohérentes<sup>64</sup>.

Ces principes généraux sont repris dans des rapports de la Commission en 2003<sup>65</sup> et 2004<sup>66</sup>, puis dans le projet de Constitution pour l'Europe.

### Préface du traité établissant une constitution pour l'Europe

Le Conseil européen réuni à Laeken, en Belgique, les 14 et 15 décembre 2001, constatant que l'Union européenne abordait un tournant décisif de son existence, a convoqué la Convention européenne sur l'avenir de l'Europe.

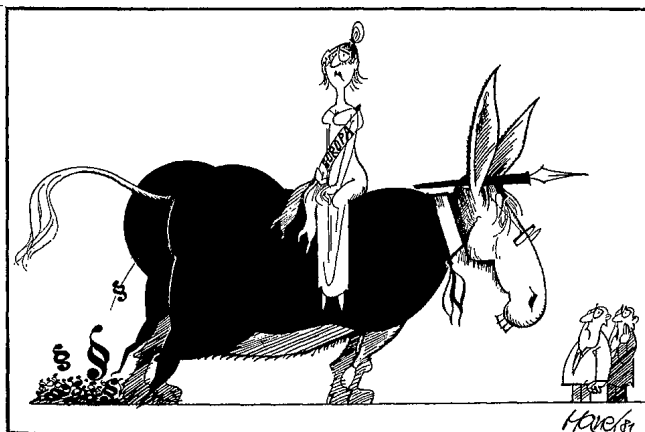
Cette Convention a été chargée de formuler des propositions sur trois sujets : rapprocher les citoyens du projet européen et des institutions européennes, structurer la vie politique et l'espace politique européen dans une Union élargies ; faire de l'Union un facteur de stabilisation et un repère dans l'organisation nouvelle du monde.

La Convention a identifié des réponses aux questions posées dans la déclaration de Laeken :

- elle propose une meilleure répartition des compétences de l'Union et des États membres ;
- elle recommande une fusion des traités, et l'attribution à l'Union de la personnalité juridique ;
- elle établit une simplification des instruments d'action de l'Union ;
- elle propose des mesures pour accroître la démocratie, la transparence et l'efficacité de l'Union européenne, en développant la contribution des parlements nationaux à la légitimité du projet européen, en simplifiant les processus décisionnels, en rendant le fonctionnement des Institutions européennes plus transparent et plus lisible ;
- elle établit les mesures nécessaires pour améliorer la structure et renforcer le rôle de chacune des trois institutions de l'Union en tenant compte, notamment, des conséquences de l'élargissement.

La déclaration de Laeken a posé la question de savoir si la simplification et le réaménagement des traités ne devraient pas ouvrir la voie à l'adoption d'un texte constitutionnel. Les travaux de la Convention ont finalement abouti à l'élaboration d'un projet de traité établissant une Constitution pour l'Europe, texte qui a recueilli un large consensus lors de la session plénière du 13 juin 2003.

C'est ce texte que nous avons l'honneur de présenter aujourd'hui, le 20 juin 2003, au Conseil européen réuni à Thessalonique, au nom de la Convention européenne, en souhaitant qu'il constitue le fondement d'un futur Traité établissant la Constitution européenne.



„Und ich dachte immer, Europa würde auf einem Stier sitzen!“

Hanel, *Et moi je pensais qu'Europa était assise sur un taureau*, 1981.

63 Commission européenne, *Gouvernance européenne – un livre blanc*, 25 juillet 2001.

→ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52001DC0428&qid=1422028681211>

64 Source : <http://www.institut-gouvernance.org/fr/document/fiche-document-58.html>

65 *Rapport de la Commission sur la gouvernance européenne*. → [http://ec.europa.eu/governance/docs/comm\\_rapport\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/governance/docs/comm_rapport_fr.pdf)

66 Commission des communautés européennes, *Rapport sur la gouvernance européenne (2003-2004)*, Bruxelles, 22 septembre 2004, 18 p. → <http://ec.europa.eu/governance/docs/Rapport%20gouvernance%202003%20-%202004.pdf>

Cette europhobie s'est exprimée (couplée au refus de l'immigration, à la peur du chômage, au nationalisme anglais, ainsi qu'à une bonne dose de démagogie) lors de la campagne précédant le référendum britannique de 2016 (il y avait eu un précédent en 1975).

### Campagne de UKIP avant le référendum



Source : [http://www.ukip.org/ukip\\_national\\_billboard\\_campaign](http://www.ukip.org/ukip_national_billboard_campaign)

Le 23 juin 2016, 51,8 % des 33,5 millions de votes exprimés (participation de 72 %) ont répondu *Leave* à la question *Should the United Kingdom remain a member of European Union or leave the European Union?*

La suite traîne en longueur : le gouvernement britannique a activé l'article 50 du TUE (traité de Maastricht)<sup>67</sup> le 29 mars 2017, ce qui a lancé les négociations du *Brexit* (prévu pour le 29 mars 2019).

Malgré toutes ces critiques, l'Union européenne a reçu le prix Nobel de la paix 2012 pour sa contribution à la promotion de la paix, la réconciliation, la démocratie et les droits de l'homme en Europe<sup>68</sup>.

Les défis sont des opportunités

Si l'on sait bien que l'Europe vit de crise en crise, on observe qu'elle finit par les résoudre toutes.

Michel Rocard, *Si ça vous amuse : chronique de mes faits et méfaits*, Paris, Flammarion, 2010, p. 226.



Fonte de caractères utilisée : [Linux Libertine](http://www.linuxlibertine.com) . Cours et documents disponibles sur [www.librecours.eu](http://www.librecours.eu)

67 <http://services.parliament.uk/bills/2016-17/europeanunionnotificationofwithdrawal/documents.html>  
[https://fr.wikisource.org/wiki/Traité\\_sur\\_l'Union\\_européenne#Article\\_50](https://fr.wikisource.org/wiki/Traité_sur_l'Union_européenne#Article_50)

68 → [http://nobelpeaceprize.org/en\\_GB/laureates/laureates-2012/announce-2012/](http://nobelpeaceprize.org/en_GB/laureates/laureates-2012/announce-2012/)